



**SAPEP  
Correspondant Handicap**

### ***LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE REIMS***

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment les articles 5 et 5 bis sur l'aptitude physique et l'article 27 ;
- VU** la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés ;
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU** l'article L.512-13 du code du travail (liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi) ;
- VU** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- VU** le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'Etat ;
- VU** le décret n° 2016-581 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

## **ARRÊTÉ**

### **Article 1 :**

Au titre de la session 2026, la commission compétente pour la sélection des candidatures émises pour les postes d'adjoints administratifs et secrétaire administratifs de l'Education nationale et l'enseignement supérieur, bénéficiaires de l'obligation d'emploi, est composée comme suit :

#### **Présidente :**

Madame Nathalie Laurent, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement ;

#### **Vice-présidente :**

Madame Catherine Bernaert, cheffe du service de l'accompagnement des personnels et de l'évolution professionnelle ;

#### **Membres :**

Madame Delphine Miraucourt, correspondante handicap ;

Monsieur Hervé Théret, principal du collège de la Retourne à Juniville ;

Monsieur Christophe Schlienger, agent comptable du lycée Jean Jaurès à Reims.

### **Article 2 :**

Monsieur le directeur des ressources humaines de l'académie de Reims est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Reims, le 28 mai 2026

Pour le recteur et par délégation,  
la secrétaire générale adjointe  
directrice des ressources humaines

  
Armelle KHEDER